

2024 - 2027



# MARCHÉS PUBLICS

## Les clés de la réussite



metropole-dijon.fr





En 2023, un pacte territorial de réussite de l'achat public a été élaboré à l'initiative de Dijon Métropole afin de soutenir les entreprises locales.

Il engage Dijon Métropole et ses partenaires à mettre en œuvre des actions concrètes visant à faciliter l'accès à la commande publique.

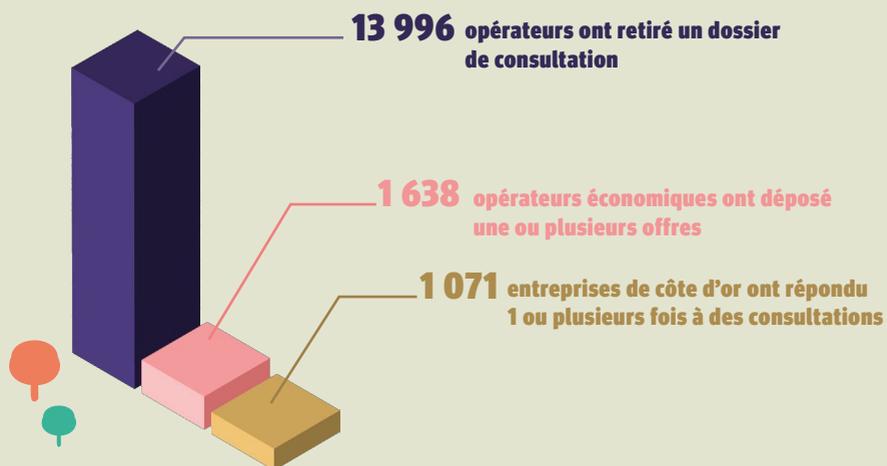
Le présent document répond à cet enjeu en présentant les informations clés nécessaires aux entreprises du territoire souhaitant répondre à des consultations.



## Quelques chiffres :

Un volume financier d'achat de près de 118(750) millions en 2024 (environ 86 millions pour Dijon Métropole et 32 millions pour la Ville de Dijon)

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 :



Données ci-dessus intégrant les consultations lancées en 2024 par Dijon Métropole, la Ville de Dijon et son CCAS et les 14 communes de la métropole adhérentes au service commun.

29 298 établissements immatriculés au RCS sur la Côte-d'Or au 23.01.24, hors entreprises inscrites au Registre des Métiers :



## Volume de marchés passés en 2024

Sur les 350 marchés attribués

**197** marchés ont été attribués à des entreprises de Côte d'Or

**350** marchés attribués en 2024



## Qu'est-ce que la Centrale d'achat de Dijon Métropole ?

C'est un collectif de communes et d'entités publiques basées sur le territoire de la Métropole ayant pour objet de mutualiser certains achats de travaux, de fournitures et de services groupés :

### Les communes :

Dijon, Chenôve, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Plombières-les-Dijon et leur CCAS, Ahuy, Bresse-sur-Tille, Bretenière, Corcelles-les-Monts, Fenay, Flavignerot, Fontaine-les-dijon, Magny-sur-Tille, Neuilly-Crimolois, Ouges, Perrigny-les-Dijon, Sennecey-les-Dijon, Saint-Apollinaire, Chevigny-Saint- Sauveur, Daix, Hauteville-les-Dijon et Talant ;

### Les autres entités :

Etablissement Public Communal d'Accueil des Personnes Agées (EPCAPA) – Etablissement Public Foncier Local (EPFL) – LA VAPEUR – OPERA – OFFICE DE TOURISME – CREDIT MUNICIPAL.





## Où trouver les annonces de marché public ? les 4 étapes

### Étape 1 :

Visualisez la liste prévisionnelle des achats accessibles par le lien suivant <https://www.dijon-metropole.fr/> (rubrique La vie métropolitaine / marchés publics) : cette liste vous permettra de savoir si vous êtes en mesure de candidater seul ou en groupement.

**Les chambres consulaires et les organisations syndicales professionnelles peuvent vous accompagner pour trouver des co-traitants et/ou des sous-traitants.**

### Étape 2 :

**Inscrivez-vous** sur le profil acheteur de Dijon Métropole accessible par le lien suivant : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

### Étape 3 :

Créez une « alerte entreprise » sur le profil acheteur AWS SOLUTIONS pour être informé en temps réel de la mise en ligne d'une consultation.

### Étape 4 :

Rendez-vous sur le site internet de Dijon métropole qui donne un lien d'accès vers les consultations en cours ainsi qu'à des informations pratiques : <https://www.dijon-metropole.fr/> (rubrique La vie métropolitaine / marchés publics)

### Si besoin :

Contactez directement le service commun de la commande publique au **03.80.488.999** (hotline) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ou par mail [marches-publics@metropole-dijon.fr](mailto:marches-publics@metropole-dijon.fr)



## Comment retirer le DCE et déposer son dossier de candidature et d'offre ?



**Bon à savoir :** le sourcing, c'est quoi ? Depuis 2016, l'acheteur public est autorisé à rencontrer les entreprises avant de rédiger le contrat pour mieux connaître le secteur, ses éventuelles nouveautés et tout simplement faire connaissance.

### RETRAIT DU DOSSIER :

1. Retirez le dossier de consultation sur le profil acheteur AWS Solution accessible sur <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>
2. Lisez le règlement de consultation (règles du jeu) et prenez connaissance des documents techniques
3. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser sur le profil Acheteur AWS Solutions : **c'est autorisé !**
4. Préparez votre réponse technique et financière en respectant la demande formulée dans le règlement de consultation.

**Conseil :** • Personnalisez votre réponse pour démontrer une réelle appropriation du sujet et convaincre l'acheteur public.



### DEPOT DU PLI :

Déposez votre réponse exclusivement de façon dématérialisée sur le profil acheteur en vérifiant que toutes les pièces de la candidature et de l'offre demandées dans le règlement sont présentes et conformes. Pour faciliter le dépôt, un support d'aide est disponible sur le profil acheteur AWS solutions par le lien suivant <https://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf>

### Conseil :

- N'attendez pas la dernière minute pour déposer votre pli afin d'éviter le « hors délai »
- Pas d'obligation de signer électroniquement son offre au moment du dépôt



## Les 3 règles de l'achat



- 1) En dessous de 10 000 € HT d'estimation :**  
3 à 5 demandes de devis sont adressées à des opérateurs économiques du secteur concerné  
**Conseil :** se faire référer auprès du service commun de la commande publique ([marches-publics@metropole-dijon.fr](mailto:marches-publics@metropole-dijon.fr))
- 2) Entre 10 000 € et 40 000 € HT d'estimation :**  
une mise en concurrence ouverte à tous les opérateurs économiques est mise en ligne sur le profil acheteur AWS, il s'agit d'une initiative que Dijon Métropole s'est imposée pour ouvrir la concurrence en dessous du seuil réglementaire
- 3) Au-delà de 40 000 € HT d'estimation :**  
publication d'une consultation respectueuse des seuils de la commande publique sur le profil acheteur AWS Solution (MAPA, appels d'offres, ...), il s'agit du seul réglementaire

## Une fois le dossier déposé, que se passe-t-il ? Les 3 étapes

### ETAPE 1

**Vérification de la complétude du dossier par le service de la commande publique**

### ETAPE 2

**Analyse des offres et de la candidature de l'entreprise pressentie comme attributaire**

A noter que pour les procédures dites « adaptées », une négociation financière et/ou technique peut être entreprise par l'acheteur public si nécessaire.

### ETAPE 3

**Le résultat est signifié à tous les opérateurs qui ont candidaté via le profil acheteur AWS Solutions.**

## Comment obtenir une clé de signature électronique ?



La signature électronique est obligatoire pour tous les marchés publics. Elle permet des échanges sécurisés et la transmission de tout document dématérialisé puisqu'elle justifie, de manière certaine, l'identité du signataire et l'intégrité du document à savoir que son contenu n'a pas été modifié.

La signature électronique se matérialise par l'obtention d'un certificat de signature électronique délivrée par une autorité de certification. Retrouvez toutes les informations relatives à la délivrance d'un certificat de signature électronique :

 <https://www.dijon-metropole.fr/la-vie-metropolitaine/achats-publics/pacte-territorial-de-reussite-de-lachat-public/>

## E-attestations : c'est gratuit pour les entreprises !

En 2023, Dijon Métropole s'est dotée d'un outil permettant aux opérateurs économiques d'intégrer, puis de mettre à jour leurs attestations fiscales, sociales et d'assurance.

Ainsi, un candidat à un marché public est invité à créer gratuitement son compte sur E-ATTESTATIONS dès le dépôt de son offre. Si celle-ci est retenue, l'attribution du marché sera facilitée !



## Comment contacter le service de la commande publique et stratégie achat ?

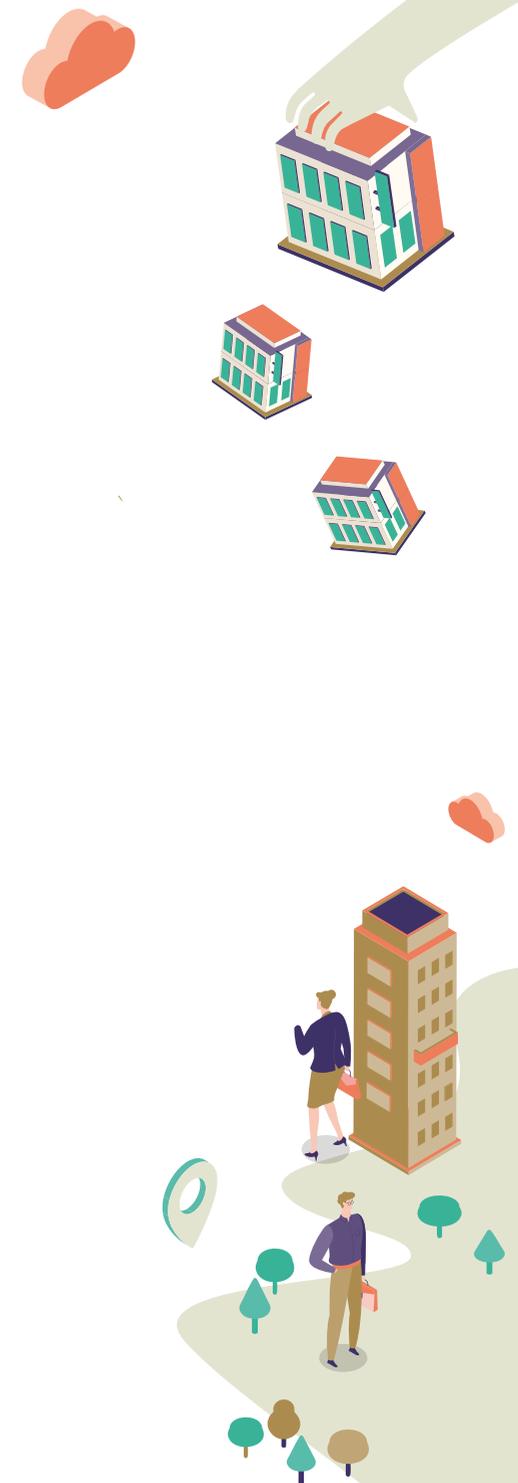
- Hotline Commande Publique : 03 80 488 999
- Adresse mail : ([marches-publics@metropole-dijon.fr](mailto:marches-publics@metropole-dijon.fr))
- Accueil entreprises : Service de la commande publique et stratégie achat- 11 bis rue Victor Dumay, Site Victor Dumay - 3<sup>ème</sup> étage 21000 Dijon (poste informatique mis à disposition)

## A quelles occasions puis-je obtenir des informations pratiques ?

Le pacte signé par les partenaires prévoit que soient organisées régulièrement des rencontres entre les acheteurs publics et les opérateurs économiques locaux : « cafés ou déjeuners entreprises ».

De plus, des sessions de formations seront proposées aux opérateurs économiques pour les aider à faciliter leur réponse aux consultations.

Pour obtenir les prochaines dates des formations, s'inscrire et obtenir des informations complémentaires, rendez-vous sur le site internet de la métropole : <https://www.dijon-metropole.fr/> (rubrique La vie métropolitaine / marchés publics).



# MARCHÉS PUBLICS

Les clés de la réussite

2024 - 2027

